

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/07/2024 - B2024/022562 - 2006 B 02458 - 491 452 991 - FITTINGBOX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 090 135	773 195	316 940	264 557	52 383	19.80
	Frais de développement	4 598 449	2 939 178	1 659 271	1 383 914	275 357	19.90
	Concessions, brevets et droits similaires	2 984 202	2 414 837	569 365	608 289	38 925	6.40
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	181 115	179 955	1 160	8 420	7 260	86.22
	Autres immobilisations corporelles	343 599	322 414	21 185	23 063	1 879	8.15
	Immobilisations en cours	5 799		5 799		5 799	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	27 468 484	24 184 112	3 284 372	909	3 283 463	NS
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	90 498		90 498		90 498	
	Autres immobilisations financières	49 941		49 941	33 750	16 191	47.97
	Total II	36 812 221	30 813 691	5 998 530	2 322 903	3 675 627	158.23
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	14 068		14 068	17 231	3 163	18.35
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	1 888 601	114 092	1 774 509	2 160 607	386 098	17.87
	Autres créances	2 414 441		2 414 441	2 220 662	193 780	8.73
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 428 817		2 428 817	3 369 914	941 097	27.93
	Charges constatées d'avance (3)	262 768		262 768	172 163	90 605	52.63
	Total III	7 008 695	114 092	6 894 603	7 940 577	1 045 974	13.17
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)				0	0	100.00
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 820 916	30 927 783	12 893 133	10 263 480	2 629 653	25.62

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 430 914)	430 914		348 260		82 654	23.73
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	27 313 363		1 928 730		25 384 633	NS
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	32 518		32 518			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	5 899		5 899			
	Report à nouveau	624 723		134 881		489 842	363.17
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 887 438		489 848		25 377 286	NS
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	3 519 979		2 940 137		579 842	19.72
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	517 151		626 667		109 516	17.48
	Total II	517 151		626 667		109 516	17.48
PROVISIONS	Provisions pour risques	24 444				24 444	
	Provisions pour charges						
	Total III	24 444				24 444	
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 492 639		2 839 079		346 440	12.20
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	3 742 227		314 160		3 428 067	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337 807		458 596		120 789	26.34
	Dettes fiscales et sociales	1 016 144		1 121 766		105 622	9.42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 170 484		1 869 608		699 124	37.39
	Total IV	8 759 300		6 603 208		2 156 092	32.65
	Ecarts de conversion passif (V)	72 259		93 468		21 209	22.69
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 893 133		10 263 480		2 629 653	25.62
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 787 027		3 657 309			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société FITTINGBOX a ouvert son capital à la société ENDLESS EYEWEAR LLC, société de droit américain, par l'émission de 81779 actions émises pour une valeur totale de 25.433 K€.

Concomittamment à cette augmentation de capital, la société FITTINGBOX a acquis auprès de ce nouvel actionnaire, l'intégralité des actions de sa filiale Ditto Technologies INC pour un montant de 27.468K€.

Cette opération a permis à la société FittingBox de procéder à l'acquisition de son concurrent direct basé aux USA. Dans ce cadre, une grande partie des contrats clients va être transférée chez FittingBox à compter de janvier 2024 afin de rationaliser les coûts.

De ce fait, Il a été décidé de déprécier les titres de participation DITTO Technologies INC présents à l'actif de FITTINGBOX. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur d'acquisition des titres DITTO Technologies INC et les contrats restants chez DITTO Technologies INC. Elle s'élève à 24.184K€.

La valeur nette comptable des titres DITTO Technologies INC chez FITTINGBOX s'élève alors à 3.284K€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Frais de développement :

La société enregistre les frais de développement selon la méthode préférentielle d'enregistrement en immobilisations incorporelles. Ainsi, les dépenses de développement qui remplissent les critères d'activation sont inscrites en immobilisations.

Les coûts de développement constitutifs de la valeur de l'immobilisation incorporelle incluent les coûts au titre des matériaux et services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle, les salaires et autres coûts liés aux personnels directement engagés, ainsi que les frais généraux de production, fixes et variables, qui sont encourus pour générer l'actif.

Les projets de développement sont amortis à compter de la date de commercialisation et la durée d'amortissement est fonction de la durée de vie probable des projets (3 à 5 ans).

Enregistrement du chiffre d'affaires :

- Activité ventes licences en mode « SAAS » (software as a service) prestation globale de mise à disposition d'un support (licence, site...) rendue de façon linéaire. La comptabilisation du chiffre d'affaires est étalée sur la durée du contrat.
- Vente de licences et de prestation de maintenance dans un contrat unique. La comptabilisation du chiffre d'affaires est étalée sur la durée du contrat.
- Vente de licences et Vente de prestation de maintenance dissociées contractuellement : La reconnaissance du CA se fait à la signature du contrat pour la licence (concomitant à la livraison) et au fur et à mesure de leur réalisation pour les prestations associées.
- Activité Studio / développements spécifiques : exécution de travaux ponctuels analysés comme des prestations discontinues au sens du Plan Comptable Général. Le chiffre d'affaires est enregistré lorsque la prestation est réalisée.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202312			Exercice N-131/12/202212		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises				1 311		1 311	100.00
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 062 101	7 577 415	8 639 516	9 740 049		1 100 532	11.30
Chiffre d'affaires NET	1 062 101	7 577 415	8 639 516	9 738 738		1 099 221	11.29
Production stockée							
Production immobilisée			1 603 058	1 580 913		22 145	1.40
Subventions d'exploitation			1 007 560	1 133 994		126 434	11.15
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			199 148	17 275		181 873	NS
Autres produits			25 103	37 612		12 509	33.26
Total des Produits d'exploitation (I)			11 474 386	12 508 532		1 034 147	8.27
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			3 163	8 994		5 831	64.83
Autres achats et charges externes *			2 942 799	3 423 841		481 042	14.05
Impôts, taxes et versements assimilés			142 319	145 609		3 290	2.26
Salaires et traitements			5 093 810	4 783 544		310 266	6.49
Charges sociales			1 943 487	1 855 612		87 875	4.74
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 607 035	1 619 778		12 742	0.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			59 790	111 211		51 421	46.24
Dotations aux provisions							
Autres charges			250 723	31 752		218 971	689.63
Total des Charges d'exploitation (II)			12 043 126	11 980 341		62 785	0.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			568 740	528 192		1 096 932	207.68
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	80 216		80 216	
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		43 249	43 249	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	80 216	43 249	36 967	85.48
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 208 556		24 208 556	
Intérêts et charges assimilées (4)	131 761	74 239	57 522	77.48
Différences négatives de change	58 597		58 597	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	24 398 914	74 239	24 324 675	NS
2. Résultat financier (V-VI)	24 318 698	30 990	24 287 708	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 887 438	497 201	25 384 639	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 353	7 353	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		7 353	7 353	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		7 353	7 353	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	11 554 601	12 551 781	997 179	7.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	36 442 040	12 061 933	24 380 107	202.12
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	24 887 438	489 848	25 377 286	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

FITTINGBOX

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 430.914 €
Siège Social : 209 rue de l'Innovation - 31670 LABEGE
491 452 991 R.C.S. TOULOUSE
(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2024

-

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale en application des statuts et de l'article L 225-100 du Code de commerce pour qu'il vous soit rendu compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés institue un rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré par le Conseil de surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, du fonctionnement du Conseil de surveillance de la Société ainsi que de ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Il est précisé que le Conseil de surveillance s'est réuni et a exercé ses pouvoirs conformément aux dispositions statutaires.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-86 ET L.225-87 DU CODE DE COMMERCE

Vous aurez à prendre connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivant du Code de Commerce.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Conseil de surveillance, mandataires sociaux de la Société. Le mandat des membres est d'une durée de trois ans.

- Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance

Il est tout d'abord rappelé que les membres du Conseil de Surveillance ont été nommés et/ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée

Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur **Ariel Choukroun**, Président et Membre du Conseil de Surveillance de la Société, a exercé, au cours de l'exercice écoulé, les mandats suivants :

- ✓ Président de la Société ARIBEN PARTICIPATIONS, Société par Actions Simplifiée au capital de 90.000 euros, dont le siège social est sis 209 rue de l'Innovation - 31670 LABEGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 491 415 626,

Madame **Katrin PIETSCHMANN**, représentant la société FIELMANN VENTURES GmbH au Conseil de Surveillance de la Société, a exercé, au cours de l'exercice écoulé, les mandats listés en annexe du présent rapport.

Monsieur **Jeremy WARNICK**, représentant la société ENDLESS EYEWEAR au Conseil de Surveillance de la Société, a exercé, au cours de l'exercice écoulé, les mandats suivants :

- ✓ Vice-President Strategy & Business Development de la société SEEKWELL, sise 261 W Data Dr, Draper, UT 84020, USA

Monsieur **Shinichiro MATSUDA**, représentant la société JINS Inc. au Conseil de Surveillance de la Société, a exercé, au cours de l'exercice écoulé, les mandats listés en annexe du présent rapport.

Monsieur **Mathias MONRIBOT**, membre du Conseil de surveillance de la Société, représentant le groupe des Fondateurs, a exercé, au cours de l'exercice écoulé, les mandats listés en annexe du présent rapport.

Monsieur **Matthieu DALLON**, membre indépendant du Conseil de surveillance de la Société, a exercé, au cours de l'exercice écoulé, les mandats listés en annexe du présent rapport.

- Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire

Il est tout d'abord rappelé que les membres du Directoire ont été nommés et/ou renouvelés dans leurs fonctions par décision du conseil de surveillance pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur **Benjamin Hakoun**, membre et Président du Directoire de la Société, a exercé, au cours de l'exercice écoulé, les mandats suivants :

- ✓ Directeur Général de la société ARIBEN PARTICIPATIONS

Monsieur **Bernard de Savignies**, membre du Directoire de la Société, a exercé, au cours de l'exercice écoulé, les mandats suivants :

- ✓ Néant

REPRESENTATION HOMMES- FEMMES

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le conseil de surveillance et le directoire sont composés en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Compte tenu des seuils légaux notre société n'est toutefois pas concernée par les dispositions de la loi imposant une répartition non supérieure à un écart de 40% entre hommes et femmes.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître les principaux postes suivants :

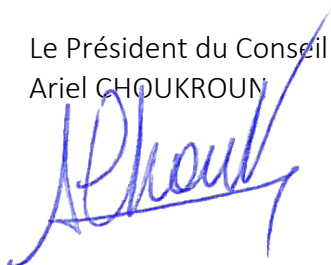
- Total du bilan : 12.893.133 euros
- Chiffre d'affaires : 8.639.516 euros
- Résultat net de l'exercice : (24.887.438) euros

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Le Président du Conseil de surveillance
Ariel CHOUKROUN



MANDATS 2023

Katrin PIETSCHMANN	
FIELMANN VENTURES GMBH (Société étrangère - Allemagne)	Managing Director
OCUMEDA AG (Société étrangère - Suisse)	Chairman of the board

Shinichiro MATSUDA	
JINS HOLDING Inc. (Société étrangère - Japon)	Executive Officer
JINS Inc. (Société étrangère - Japon)	General Manager of Digital Div.

Mathias MONRIBOT	
PETIT POUCKET (Société par Actions Simplifiée)	Président
COUP DE POUCE DE PETIT POUCKET (Société par Actions Simplifiée)	Président
PETIT POUCKET PARTICIPATION 3 (Société par Actions Simplifiée)	Président
LILO BLEU (Société civile)	Gérant
SCI ADAM ET EVE (Société Civile Immobilière)	Gérant

Matthieu DALLON	
TRUST ESPORT (Société par Actions Simplifiée)	Président
DMAT (Société par Actions Simplifiée)	Président
TRUST ESPORT FUND 1 (FPCI)	Membre du Conseil de Surveillance
EVA (Société par Actions Simplifiée)	Membre du Conseil de Surveillance
PRODIGY AGENCE (Société par Actions Simplifiée)	Membre du Conseil de Surveillance
TOORNAMENT (Société par Actions Simplifiée)	Membre du Conseil de Surveillance
SUPERCOSI (Société par Actions Simplifiée)	Membre du Conseil de Surveillance
ANYBRAIN (Société Anonyme)	Membre du Conseil de Surveillance

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
Article L.225-37.4 3° du Code de Commerce

Instance	Date	Nature	Finalité	Statut / Validité
AGE	30/07/2009	Délégation de pouvoirs au Directoire	Augmentation de capital d'un montant maximum de 20.833 euros résultant de l'exercice de BSPCE	Autorisation caduque
Directoire	23/09/2009	Utilisation en partie de la délégation conférée le 30/07/2009	Emission et attribution de 11.915 BSPCE	11.495 BSPCE caducs (départ ou renonciation des bénéficiaires) 420 BSPCE exercés en 2019, avec augmentation de capital différée en 2020 (solde : 0)
Directoire	05/07/2010	Utilisation en partie de la délégation conférée le 30/07/2009	Emission et attribution de 170 BSPCE	170 BSPCE exercés en 2021 (solde : 0)
AGE	25/05/2012	Emission et attribution de 5.904 BSPCE	Augmentation de capital d'un montant maximum de 5.904 € résultant de l'exercice de BSPCE correspondant	5.904 BSPCE exercés en 2020 (solde : 0)
AGE	25/05/2012	Délégation de pouvoirs au Directoire	Augmentation de capital d'un montant maximum de 13.809 euros résultant de l'exercice de BSPCE	Autorisation caduque
Directoire	05/07/2012	Utilisation en partie de la délégation conférée le 25/05/2012	Emission et attribution de 7.594 BSPCE	2.403 BSPCE caducs (départ ou renonciation des bénéficiaires) 1.096 BSPCE exercés en 2020 4.095 BSPCE exercés en 2022
Directoire	11/07/2013	Utilisation en partie de la délégation conférée le 25/05/2012	Emission et attribution de 2.450 BSPCE	2.026 BSPCE caducs (départ ou renonciation des bénéficiaires) 148 BSPCE exercés en 2020

				276 BSPCE souscrits, restant à exercer (date limite de validité : 10/07/2023)
AGE	26/11/2014	Délégation de pouvoirs au Directoire	Emission et attribution de 13.168 BSPCE	Autorisation caduque
Directoire	06/05/2015	Utilisation en partie de la délégation conférée le 26/11/2014	Emission et attribution de 2.438 BSPCE	1.692 BSPCE caducs (départ ou renonciation des bénéficiaires) 267 BSPCE exercés en 2020 749 BSPCE souscrits, restant à exercer (date limite de validité : 25/11/2024)
Directoire	26/05/2016	Utilisation en partie de la délégation conférée le 26/11/2014	Emission et attribution de 670 BSPCE	71 BSPCE exercés en 2020 599 BSPCE souscrits, restant à exercer (date limite de validité : 25/11/2024)
AGM	27/06/2016	Délégation de pouvoirs au Directoire	Emission et attribution de 10.060 BSPCE/BSA	Autorisation caduque
Directoire	23/09/2016	Utilisation en partie de la délégation conférée le 27/06/2016	Emission et attribution de 3.348 BSA	670 BSA caducs (fin de mission ou renonciation des bénéficiaires) 2.678 BSA exercés en 2021 (solde : 0)
Directoire	02/01/2017	Utilisation en partie de la délégation conférée le 27/06/2016	Emission et attribution de 670 BSA	670 BSA exercés en 2021 (solde : 0)
AGM	19/01/2018	Emission et attribution d'un maximum de 3.516 BSA, réservé à la société BOOTSTRAP	Augmentation de capital d'un montant maximum de 3.516 euros résultant de l'exercice du BSA BOOTSTRAP	BSA BOOTSTRAP souscrit, restant à exercer (date limite de validité : 18/01/2028)

AGM	31/10/2018	Emission et attribution d'un maximum de 11.150 BSA, réservé à la société FIELMANN	Augmentation de capital d'un montant maximum de 11.150 euros résultant de l'exercice du BSA FIELMANN	BSA FIELMANN intégralement exercés en 2019 (solde : 0)
-----	------------	---	--	--

FITTINGBOX
Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 430.914 €
Siège Social : 209 rue de l'Innovation - 31670 LABEGE
491 452 991 R.C.S. TOULOUSE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le trente avril, à quinze heures,

Les actionnaires de la Société FITTINGBOX se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président du Directoire en date du 1^{er} mars 2024.

La société KMPG, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est présente.

Monsieur Benjamin HAKOUN, Président du Directoire, est désigné Président de séance.

Monsieur Christophe BASTE est désigné comme Secrétaire de séance.

Monsieur Ariel CHOUKROUN, représentant la société ARIBEN PARTICIPATIONS, actionnaire présent représentant le plus grand nombre de voix, assure la fonction de Scrutateur.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi un registre de présence des actionnaires présents et représentés.

Le registre de présence, certifié exact par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents, réputés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 416.319 actions sur les 430.914 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par l'article 18 des statuts de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le texte des projets de résolutions ;
- Le rapport du Directoire ;
- Les rapports du commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que les documents et renseignements relatifs à la présente Assemblée ont été tenus à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires déclarent avoir pu consulter lesdits documents.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été réunie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renonciation aux délais de mise à disposition des documents ;
2. Approbation des comptes clos au 31/12/2023 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Information relative aux conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
5. Désignation / Renouvellement des membres du Conseil de surveillance ;
6. Désignation / Renouvellement des commissaires aux comptes ;

7. Pouvoirs pour les formalités ;
8. Questions diverses.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport du Directoire.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1

Renonciation aux délais de mise à disposition des documents

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

Renonce purement et simplement aux délais de remise des rapports et documents nécessaires à la prise de décisions tels que prévus à l'article R.225-69 du Code de commerce et à l'article 18.8 des statuts de la Société, et considère être dûment informée afin d'adopter les résolutions ci-dessous.

POUR : 8 actionnaires représentant 415 729 / 416 319 actions ayant le droit de vote

CONTRE : 1 actionnaire représentant 590 / 416 319 actions ayant le droit de vote

ABSTENTION : X

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

RESOLUTION 2

Approbation des comptes et quitus au Directoire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- le rapport du Directoire,
- les observations du Conseil de Surveillance, et
- le rapport général du Commissaire aux comptes,

Approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Prend acte, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que la Société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

Approuve en conséquence les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donne au Directoire quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

POUR : 8 actionnaires représentant 415 729 / 416 319 actions ayant le droit de vote

CONTRE : X

ABSTENTION : 1 actionnaire représentant 590 / 416 319 actions ayant le droit de vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

RESOLUTION 3

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir visé :

- le rapport du Directoire,
- les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les observations du Conseil de Surveillance,
- le rapport général du Commissaire aux comptes,

Approuve la proposition du Directoire et,

Décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 24.887.438 euros, partiellement, en report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à 3.519.979 euros, à savoir :

Capital social	430 914 euros
Prime d'émission	27.313.363 euros
Réserve Légale	32.518 euros
Autres réserves	5 899 euros
Report à nouveau.....	624.723 euros

- Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Montant total des dividendes distribués	Dividendes distribués par action	Dividendes éligibles à l'abattement de 40 %	Dividendes éligibles à l'abattement de 40 %
31 /12/2023	0€	0€	0€	0€
31 /12/2022	0 €	0 €	0 €	0 €
31/12/2021	0 €	0 €	0 €	0€

POUR : 9 actionnaires représentant 416 319 / 416 319 actions ayant le droit de vote

CONTRE : X

ABSTENTION : X

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

RESOLUTION 4

Information relative aux conventions visées par les articles L.225-86 et suivant du Code de Commerce (sans vote)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les articles L.225-86 et suivant du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport,

Prend acte qu'aucune convention réglementée donnant lieu à la procédure prévue aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

RESOLUTION 5

Désignation / Renouvellement du mandat des membres du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

Décide de renouveler les mandats de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance, à savoir :

- M. CHOUKROUN Ariel
- M. MONRIBOT Matthias
- M. DALLON Matthieu
- La société FIELMANN VENTURES GmbH
- La société JINS Inc.
- La société ENDLESS EYEWEAR

pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026, étant précisé que le renouvellement pourra intervenir par anticipation pour permettre un renouvellement partiel ou global des membres du Conseils de Surveillance.

constate que les membres du Conseil de Surveillance ainsi renouvelés ont préalablement fait savoir à la Société qu'ils acceptaient les fonctions de membres du Conseil de Surveillance de la Société et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

POUR : 7 actionnaires représentant 415 453/ 416 319 actions ayant le droit de vote

CONTRE : X

ABSTENTION : 2 actionnaires représentant 866 / 416 319 actions ayant le droit de vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

RESOLUTION 6

Désignation / Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- le rapport du Directoire,
- les observations du Conseil de Surveillance, et

Décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, soit :

Commissaire aux comptes titulaire

KPMG SA (2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris la Défense Cedex)

Commissaire aux comptes Suppléant

Salustro Reydel (2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris la Défense Cedex)

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la clôture de l'exercice s'achevant le 31 décembre 2029.

POUR : 8 actionnaires représentant 415 729 / 416 319 actions ayant le droit de vote

CONTRE : X

ABSTENTION : 1 actionnaire représentant 590 / 416 319 actions ayant le droit de vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

RESOLUTION 7

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

POUR : 9 actionnaires représentant 416 319 / 416 319 actions ayant le droit de vote

CONTRE : X

ABSTENTION : X

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

RESOLUTION 8

Questions diverses (sans vote)

X

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les membres du Bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Courant
FITTINGBOX
Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 430.914 €
Siège Social : 209 rue de l'Innovation - 31670 LABEGE
491 452 991 R.C.S. TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

— **Situation de la société et son activité au cours de l'exercice écoulé**

La prise de commandes pour 2023 s'établit à 11.4M€ contre 8.1M€ en 2022

Le carnet de commandes à fin 2023 est de 19.6M€.

Le chiffre d'affaires du dernier exercice est en baisse de 11,28 % et atteint 8.639.516 euros, contre 9.738.738 euros à fin 2022.

Les dépenses de développement qui remplissent les critères d'activation ont été immobilisées (norme comptable préférentielle). Ainsi la production immobilisée représente 1 603 058 € (pour les collections et pour le développement).

Le total des produits d'exploitation est de 11 474 386 euros contre 12 508 532 euros à fin 2022, soit une baisse de 8,26 %.

Ils intègrent notamment le Crédit Impôt Recherche pour un montant de 1.004.060 euros.

La société ne profite pas d'un Crédit Impôt Compétitivité (C.I.C.E) sur l'exercice 2023.

Le résultat d'exploitation est négatif à (568 740) euros contre 528 192 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dû à l'opération en capital résultant du rachat de la société DITTO Technologies Inc.

FittingBox a engagé au titre de la R&D 2.946.494 € bruts au titre de l'exercice clos à fin 2023 (méthode calcul CIR & CII).

Les dépenses de développement sont activées selon la norme comptable préférentielle. Les dépenses de recherche demeurent en charges.

A noter que l'effectif moyen en 2023 était de 102 salariés en ETP. L'effectif à ce jour est de 107 salariés en ETP.

Il est important de noter que l'Excédent Brut d'Exploitation passe de 2. 236 K€ à fin 2022 à 1.125 K€ à fin 2023.

Le résultat financier passe de (30.990) euros à fin 2022 à (24.318.698) euros à fin 2023.

Le résultat courant avant impôt est négatif à hauteur de (24.887.438) euros contre 497.201 euros au titre de 2022.

Le résultat exceptionnel passe de (7.353) euros à fin 2022 à 0 euros à fin 2023.

Le total des charges de l'entreprise ressort à 36.442.040 euros et les produits à 11.554.601 euros.

Soit un résultat net de (24.887.438) euros à fin 2023 contre 489.848 euros à fin 2022.

Les capitaux propres sont de 3.519.979 euros à fin 2023 contre 2.940.137 euros à fin 2022.

Les autres fonds propres sont de 517.151 euros. Il s'agit exclusivement d'avances conditionnées.

Concernant les dettes financières, elles sont de 6.234.866 euros contre 3.153.239 euros bruts au titre de 2022.

Les dettes Fournisseurs s'établissent à 337.807 euros, en diminution par rapport à 2022 où elles s'établissaient à 458.596 euros.

L'actif circulant net s'élève à 6.894.603 euros contre 7.940.577 euros en 2022.

Le total bilan est de 12.893.133 euros contre 10.263.480 euros à fin 2022.

A l'actif du bilan le total des immobilisations nettes est en augmentation passant de 2.322.903 euros en 2022 à 5.998.530 euros, avec un poste frais d'établissement à hauteur de 316.940 euros et un poste Frais de développement à hauteur de 1.659.271 euros.

Les disponibilités (trésorerie EUR + USD) ressortent à 2.428.817 euros à fin 2023 contre 3.369.914 euros à fin 2023.

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 430.914 euros et le montant des capitaux propres à 3.519.979 euros.

- **Informations particulières liées à nos produits et notre organisation**

Au cours de l'exercice 2023, nous avons :

- Renforcé notre image de marque et notre positionnement stratégique, notamment sur les réseaux sociaux et par le biais de campagnes marketing et RH actives ;
- Poursuivi l'enrichissement de notre site internet ;
- Déployé notre offre commerciale packagée avec modules interchangeable, aussi bien pour les nouveaux clients que pour les clients en renouvellement ;
- Amélioré la coordination entre nos différentes équipes et nos instances de reporting et décisionnelles ;
- Renforcé nos process et documents internes en matière de conformité RGPD ;
- Créé la société 3D4FASHION, société française détenue à 100% par la Société ;
- Fait l'acquisition d'un de nos concurrents, la société américaine Ditto Technologies Inc. nous permettant de : (i) renforcer notre leadership sur l'essayage virtuel de lunettes, (ii) accroître significativement notre base de données et notre portefeuille de propriété intellectuelle, (iii) accroître significativement le potentiel de chiffre d'affaires.

Concernant nos produits, nous avons :

- Maintenu notre effort de consolidation du cœur technologique de nos solutions d'essayage virtuel, afin de rationaliser et, in fine, réduire notre effort de maintenance ;
- Lancé notre produit de prise de mesure d'écart pupillaire en ligne ;
- Amélioré encore le rendu qualitatif, l'expérience et le parcours utilisateur.

Concernant nos opérations, nous avons continué de :

- Rationaliser les process Achats ;
- Renforcer l'utilisation de notre outil CRM / marketing et amélioré le lead generation et l'onboarding ;
- Renforcer la sécurité de nos systèmes et infrastructures informatiques, tout en optimisant nos coûts internes ;
- Améliorer la transmission et la rationalisation d'informations entre notre CRM et notre ERP.

Concernant la partie studio, nous avons :

- Continué nos efforts sur l'enrichissement de notre base de données (+10%) ;
- Accentué l'amélioration de la qualité et du rendu des modèles 3D, en versions « standard » et « premium » ;

- Déployé à certains clients grands comptes, en sus de notre format propriétaire, un format standard du marché (.glTF) ;
- Amélioré nos process de production, permettant ainsi de réduire les délais et d'augmenter notre capacité globale de production ;
- Entamé la diversion de notre activité de production d'asset digitaux à d'autres produits que l'optique/lunetterie (chaussures) ;
- Résilié le contrat de sous-traitance de notre prestataire Bulgare, et entamé l'internalisation de la production en Bulgarie, en recourant à une société de portage, tout en conservant l'efficacité et la qualité, en réduisant les coûts de production.

Concernant notre organisation interne, nous avons maintenu nos efforts d'organisation et de structuration des différents services, et notamment en distanciel, pour une plus grande efficacité et interactivité.

- Situation juridique

• **Augmentations de capital**

Le 14 juin 2023, le Directoire a constaté la réalisation de l'exercice de 875 bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (dit « BSPCE ») et la réalisation consécutive de l'augmentation de capital d'un montant de 875 euros.

Le 18 octobre 2023, le Directoire a constaté la souscription de 81.779 actions ordinaires et la réalisation consécutive de l'augmentation de capital d'un montant de 81.779 euros.

Au 31 décembre 2023, le capital s'établit à 430.914 € divisé en 430.914 actions de 1 € chacune, dont :

- 288.408 actions ordinaires
- 68.292 actions de préférence de catégorie C-1
- 74.214 actions de préférence de catégorie C-2

• **Modification de l'actionnariat**

Le 18 octobre 2023, le Directoire a constaté une évolution de l'actionnariat de la Société du fait de :

- L'exercice des 875 BSPCE susmentionnés par MM. Alexis CHAGVARDIEFF et M. BASTE ;
- La souscription des 81.779 actions ordinaires susmentionnées par ENDLESS EYEWEAR, une société de droit américain.

• **Transfert du siège social de la Société**

Néant.

- Activité de la société en matière de recherche et développement

Conformément à la norme comptable préférentielle, les frais de développement répondant aux critères d'activation sont immobilisés et amortis sur 3 ans.

Les frais de Recherche eux restent comptabilisés en charges.

Concernant la R&D / Produit, un workflow de travail plus efficace a été mis en place sur 2023 permettant d'augmenter notre vélocité et notre fiabilité, y compris en projets transverses et en organisation télétravail.

Concernant la propriété intellectuelle, nous avons continué à enrichir notre parc de brevets propriétaires et disruptifs.

- **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Nos principaux objectifs pour l'exercice 2024 sont de :

- Finaliser l'intégration de la filiale DITTO Technologies Inc.
- Migrer les précédents clients Ditto vers une offre / technologie FittingBox
- Rationnaliser les coûts d'activité, d'exploitation et de production de l'ensemble du groupe
- Renforcer notre position de leader sur le marché et notre pénétration aux USA et en Asie
- Poursuivre l'amélioration de l'activation et le service client
- Renforcer nos partenariats stratégiques et poursuivre l'accroissement de notre présence chez les Grands Comptes (Retail, Marques et pure-players)
- Poursuivre et accélérer la protection de nos assets de propriété intellectuelle
- Continuer les efforts de R&D sur la rationalisation technique de nos technologies
- Poursuivre l'enrichissement de la base de données de montures
- Poursuivre la diversion de notre activité d'essayage virtuel à des produits autres que l'optique / lunetterie

- **Informations relatives à la situation financière et plus particulièrement à l'endettement**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous apportons les précisions suivantes relatives à la situation d'endettement de la Société :

Ratio endettement	Au 31/12/22	Au 31/12/23
Intérêts et charges assimilées	74.239	131.761
Endettement moyen	3.117.286	5.265.926
Coût moyen de l'endettement	2,38%	2.50%
Emprunts et dettes assimilées	3.779.906	6.752.017
Total Capitaux propres	2.940.137	3.519.979
Endettement/capitaux propres	128,56%	191,92%
Chiffre d'affaires net	9.738.738	8.639.516
Endettement/chiffre d'affaires net	38,81%	78,15%

- **Coût moyen de l'endettement : 2.50%**

Ce ratio correspond au montant des intérêts et charges assimilées, hors frais d'escompte (euros) rapporté à la moyenne de l'endettement au titre des emprunts et dettes assimilées constatée à l'ouverture et à la clôture de l'exercice (moyenne entre N/N-1).

- **Endettement/ capitaux propres : 191,92%**

- **Endettement/ chiffre d'affaires : 78,15%**

Ce ratio correspond au rapport du total des emprunts et dettes assimilées de 6.752.017 euros par le montant total du chiffre d'affaires net de 8.639.516 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société détient une participation de 100% du capital social des sociétés suivantes :

SOCIETE	PAYS	CAPITAUX PROPRES	RESULTAT
FITTINGBOX INC	USA	\$ (119.415)	\$ 268.598
DITTO INC	USA	\$ (464.872)	\$ (1.170.771)
3D4FASHION	FRANCE	1 €	0 €

PRET INTER ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, il est indiqué le montant des prêts à moins de trois ans que la Société a consenti à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

- NEANT

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

- **Etat des BSPCE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2009 a autorisé l'émission de 20.833 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés de la société et des dirigeants sociaux assimilés sur le plan fiscal aux salariés, et a conféré au Directoire une délégation de pouvoirs jusqu'au 30 juillet 2010 afin d'émettre et d'attribuer ces BSPCE.

Au 31 décembre 2010, le Directoire a attribué 1.120 BSPCE. La délégation étant expirée, le solde des 19.713 BSPCE à émettre est caduc.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2012 a autorisé l'émission et l'attribution de 5.904 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des fondateurs assimilés sur le plan fiscal aux salariés, et a conféré au Directoire une délégation de pouvoirs afin de s'assurer de l'atteinte d'un chiffre d'affaires de la société de 2.000.000 euros HT au plus tard le 31 décembre 2015, condition d'exercice des bons.

Au 31 décembre 2013, cette condition est atteinte.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2012 a autorisé l'émission de 13.809 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés de la société et des dirigeants sociaux assimilés sur le plan fiscal aux salariés, et a conféré au Directoire une délégation de pouvoir afin d'émettre et d'attribuer ces BSPCE.

Au 31 décembre 2013, par une décision en date du 5 juillet 2012, le Directoire a attribué 7.594 BSPCE et par une décision du 5 juillet 2013, le directoire a attribué 2.450 BSPCE qui ont été souscrits.

Le délai légal de la délégation de pouvoirs étant expiré, le solde de 3.765 bons est caduc.

L'assemblée générale du 26 novembre 2014 a décidé d'émettre 13.168 BSCPE avec suppression du droit préférentiel de souscription avec délégation de pouvoirs au directoire pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 26 mai 2016.

Au 31 décembre 2015, par une décision en date du 6 mai 2015, le Directoire a attribué 2.438 BSPCE qui ont été souscrits et par une décision du 26 mai 2016, le Directoire a attribué 670 BSPCE.

Le délai légal de la délégation de pouvoirs étant expiré, le solde de 10.060 BSPCE est caduc.

L'assemblée générale du 27 juin 2016 a autorisé l'émission de 10.060 BSPCE5 ou BSA1 avec suppression du droit préférentiel de souscription avec délégation de pouvoirs au directoire pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 27 décembre 2017.

Au 31 décembre 2016, par une décision en date du 23 septembre 2016, le Directoire a attribué 3.348 BSPCE5 / BSA1 qui ont été souscrits.

Le délai légal de la délégation de pouvoirs étant expiré, le solde de 6.712 BSPCE5/BSA1 est caduc.

L'assemblée générale du 19 janvier 2018 a autorisé l'émission et l'attribution de 6.712 BSPCE6/BSA2, et a conféré au Directoire une délégation de pouvoirs d'une durée de dix-huit mois, soit jusqu'au 19 juillet 2019.

Au 1^{er} février 2018, suivant attribution à l'issue de l'assemblée générale du 19 janvier 2018, un maximum de 3.516 BSA a été souscrit.

Le délai légal de la délégation de pouvoirs étant expiré, le solde de 6.712 BSPCE6/BSA2 est caduc.

Au cours de l'exercice écoulé :

- Aucun bon n'a été émis ou souscrit ;
- Monsieur Alexis CHAGVARDIEFF a intégralement exercé son reliquat de 276 BSPCE qui lui avaient été attribués par décision du Directoire du 11 juillet 2013, suivant délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mai 2012 ;
- Monsieur Christophe BASTE a intégralement exercé son reliquat de 599 BSPCE qui lui avaient été attribués par décision du Directoire du 26 mai 2016, suivant délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 novembre 2014.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La production immobilisée est comptabilisée pour 1.603.058 euros.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 1.007.560 euros contre 1.133.994 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 25.103 euros contre 37.612 euros pour l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 11.474.386 euros contre 12.508.532 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2.942.799 euros contre 3.423.841 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 142.319 euros contre 145.609 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5.093.810 euros contre 4.783.544 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1.943.487 euros contre 1.855.612 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 102 personnes, contre 92 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements sur immobilisations s'élève à 1.607.035 euros contre 1.619.778 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux provisions sur actif circulant s'élève à 59.790 euros contre 111.211 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 250.723 euros contre 31.752 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12.043.126 euros contre 11.980.341 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (568.740) euros contre 528.192 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (24.398.914) euros contre (30.990) euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à (24.887.438) euros contre 497.201 euros pour l'exercice précédent.

Après la prise en compte d'un résultat exceptionnel de 0 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 24.887.438 euros contre un bénéfice de 489.848 euros au titre de l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 489.848 euros.

Le montant des capitaux propres après affectation du résultat s'élève à 3.519.979 euros, à savoir :

Capital social	430 914 euros
Prime d'émission	27.313.363 euros
Réserve Légale	32.518 euros
Autres réserves.....	5 899 euros
Report à nouveau.....	624.723 euros
Déficit de l'exercice	(24.887.438)
euros	

- **Rappel des dividendes distribués**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Montant total des dividendes distribués	Dividendes distribués par action	Dividendes éligibles à l'abattement de 40 %	Dividendes éligibles à l'abattement de 40 %
31 /12/2022	0€	0€	0€	0€
31/12/2021	0 €	0 €	0 €	0 €
31/12/2020	0 €	0 €	0 €	0€

- **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a pas engagé de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CREANCES CLIENTS ET DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article L 441- 6-1 du Code de commerce et de l'article D441- 4, le rapport de gestion doit mentionner :

- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
- Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Cette information est annexée au présent rapport et fait l'objet le cas échéant d'une mention du Commissaire aux comptes dans le rapport général.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Mandats des membres du Directoire

Nous vous informons que la composition du Directoire n'a pas été modifiée au cours de l'exercice écoulé.

Pour rappel, les mandats des membres du Directoire arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- Mandats des membres du Conseil de surveillance

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé ont été désigné au Conseil de Surveillance de la Société :

- La société ENDLESS EYEWEAR, représentée par M. Jeremy WARNICK ;
- M. Matthieu DALLON.

Nous vous rappelons également que les mandats des membres du Conseil de Surveillance arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- Mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant

Nous vous rappelons que les mandats de :

Commissaire aux comptes titulaire

KPMG SA (2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris la Défense Cedex

Commissaire aux comptes Suppléant

Salustro Reydel (2, avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris la Défense Cedex)

arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice écoulé, les prestations de sous-traitance réalisées par la société ABSHORE, ainsi que l'avance consentie par la société ARIBEN PARTICIPATIONS dans le cadre du développement de l'activité « 3D4FASHION » ont concerné des opérations courantes et ont été réalisées à des conditions normales de marché, de sorte qu'elles sont exclues du régime des conventions réglementées dans les sociétés anonymes dont disposent les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce.

Aucune convention donnant lieu à la procédure prévue aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ne s'est poursuivie ou n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Le Directoire

TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Ci-joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos :

FITTINGBOX 209 rue de l'Innovation – 31670 LABEGE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	430 914	348 260	344 165	340 647	321 591
Nombre des actions ordinaires existantes	288 408	205 754	201 659	148 526	140 620
Nombre des actions de préférence	142 506	142 506	142 506	192 121	18 0971
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de BSPCE	0	1 624	5 719	7 587	19 009
- par exercice de BSA	3 516	3 516	3 516	3 348	9 390
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	8.639.516	9.738.738	8.548.761	7.624.246	5.762.687
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation/reprises aux amortissements et provisions d'exploitation	(24.887.438)	497.201	357 581	-228.747	642.000
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts et participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(24.887.438)	489 848	380.837	-228.747	-1.193.380
Résultat distribué	0	0	0	0	0
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		1.42	1.03	3.35	
Résultat après impôts et participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		1.41	1.11	-0.66	
Dividende net attribué à chaque action (a)					
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés, employés pendant l'exercice	102	92	80	72	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	5.093.810	4.783.544	4.183.403	3.856.590	2 837 213

Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1.943.487	1.855.612	1.666.528	1.510.321	1 137 523
---	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

(a) préciser, le cas échéant par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

TABLEAU DES DETTES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Annexe 4-1 à l'article A. 411-1-1 du Code de Commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 411-4)

	Article D. 441 I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	32	25	4	0	2	31	149	72	40	27	80	368
Montant <u>HT</u> ou ttc total des factures concernées		147.119	18.995	0	404	166.518		193.248	48.301	28.887	197.942	468.380
Pourcentage du montant total des achats <u>HT</u> ou ttc de l'exercice		5.0%	0.6%		0%	5.6%						
Pourcentage du CA <u>HT</u> ou <u>ttc</u> de l'exercice								2.2%	0.6%	0.3%	2.3%	5.4%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues	0		190.524€			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	▪ Délais contractuels : 30 jours ▪ Délais légaux : 45 Jours		▪ Délais contractuels : 30 jours, 45 jours ou 60 jours en fonction des pays ▪ Délais légaux : 45 jours			